Ä

TRAITÉ

DES

CONSEILS DE FAMILLE

ET DES

CONSEILS JUDICIAIRES

Ä

IMPRIMERIE CLAYE, TAILLEFER ET C

SUGGESSEERS DE H. LOCHBIER,

RUE SAINT-BENOIT-SAINT-GERMAIN, 7

Ä

TRAITÉ

DES

CONSEILS DE FAMILLE

DES

TUTEURS, SUBROGÉS-TUTEURS ET CURATEURS

E-T DES

CONSEILS JUDICIAIRES

PAR M. J.-L. JAY.

RÉDACTEUR DES ANNAUES ET DU RÉPERTOIRE DE LA SCIENCE DES JUGES DE PAIX

AUTEUR DU MANUEL DES GREFFIERS DES JUSTICES DE PAIX

DU MANUEL DE L'ARBITRE, ETG., ETG.



DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE DE JURISPRUDENCE D'ALPHONSE DELHOMME Éditeur du Recueil des Arrêts du Conseil d'Etat,

RUE DU PONT-DE-LODI, 3.

4847

DIVISION DE L'OUVRAGE.

INTRODUCTION.	
De l'origine des conseils de famille	9
CHAPITRE 1er.	
Définition, organisation et composition des conseils de famille	17
CHAPITRE II.	
De la comparution et des délibérations du conseil de famille. — Cas d'exclusion ou de destitution	53
CHAPITRE III.	
De l'autorité et des prérogatives du juge de paix dans les conseils de famille	85
CHAPITRE IV.	
De ceux qui ne peuvent être membres des conseils de famille ou qui en sont dispensés	93
CHAPITRE V.	
Des diverses attributions des conseils de famille	101

— 6 **—**

CHAPITRE VI.

§ 1er. Du mineur et du majeur	127
§ 2. De l'émancipation. — De ses formes. — De ses effets, et de la révocation de l'émancipation	129
§ 3. Du mineur non émancipé. — De sa capacité. — De ses obligations. — Procédure	142
CHAPITRE VII.	
De l'interdiction	173
§ 1er. Personnes qui peuvent être interdites	ĪЬ.
§ 2. Par qui l'interdiction peut être provoquée, et comment se demande l'interdiction; exécution du jugement d'interdiction.	175
\S 3. De l'administration de la personne et des biens de l'interdit.	180
§ 4. Des actes passés par l'interdit, soit depuis, soit avant l'interdiction	186
§ 5. De la mainlevée de l'interdiction,	189
CHAPITRE VIII.	
De l'homologation et de l'exécution des délibérations du conseil de famille. — Procédure	190
CHAPITRE IX.	
De la responsabilité des membres du conseil de famille.	20 3
CHAPITRE X.	
Des tuteurs et du subrogé-tuteur	205
§ 1er. Devoirs du tuteur dans l'administration de la personne et des biens du mineur	
§ 2. Actes interdits au tuteur	209
§ 3. Actes par lesquels le tuteur peut agir seul	210